

Contact



Le 25 janvier 2011
Contact n°2

Dons du Fonds de justice sociale des TCA

Le 7 janvier dernier, Sylvain Martin, directeur régional des TCA au bureau de Montréal, a fait la remise de deux chèques de la part du Fonds de justice sociale des TCA.



Un premier chèque de 3 500\$ a été remis à Monsieur Robert Kemp, à l'intention du Resto-Pop Thérèse-de-Blainville. Cet organisme communautaire, dont M. Kemp est président du conseil d'administration, est dédié à aider une clientèle démunie. En plus des servir des repas aux gens dans le besoin, l'organisme voit aussi à la réinsertion sociale des gens désirant réintégrer le marché du travail et crée un lieu de rencontre et d'échange favorisant la solidarité sociale.

Un chèque de 5 000\$ a également été remis à Madame Lucie Gérin, directrice des ressources humaines chez Moisson Montréal, la plus grande banque alimentaire au Canada. Cet organisme contribue au soutien alimentaire de gens en difficulté, mais aussi à diminuer la quantité d'aliments qui serait inutilement détruite.



Le 19 janvier dernier, un autre chèque de 2 000\$ fut remis au président de la Maison Tangente, Monsieur Gilles Thibault et à la directrice générale, Madame Johanne Cooper. La Maison Tangente est une maison d'hébergement mixte pour jeunes adultes sans-abri (18-25 ans) du quartier Hochelaga-Maisonneuve.

Le 17 décembre dernier, c'est avec une immense joie que le confrère Serge Dupont, président de la section locale 510, remettait à Madame Suzanne Fournier, directrice générale d'Action Nouvelle Vie, un chèque de 2 000\$, somme provenant également du Fonds de justice sociale des TCA. Les dons recueillis leur permettront de continuer à venir en aide aux familles et aux individus qui sont aux prises avec la pauvreté



Renouvellement de la convention collective de Roulements Koyo

Le 13 janvier dernier, les membres de l'unité de Roulements Koyo ont entériné l'entente de principe à 84,5%. Il y a eu des améliorations au niveau des libérations syndicales, les affichages de poste, un engagement de faire l'exercice d'accommodement dans le cas de maladie.

Lors de déplacement pour fins d'expertise médicale, l'employeur paie les frais encourus (stationnement, repas, taxi ou 0,40\$ km). Au niveau monétaire, l'enjeu majeur était de rétablir la rente de retraite pour toutes les années de service passées car lors des négociations de 2007, les parties s'étaient entendues que la rente s'appliquerait, pour les trois années de la convention collective, seulement pour les services futures (à partir 2008). Le but était de sécuriser le régime de retraite qui était déficitaire.

Le comité a travaillé fort afin d'atteindre ses objectifs, et il a réussi à faire appliquer la rente pour toutes les années passées en plus de l'améliorer de \$1,50 pour les trois années de la convention collective. Donc, la rente de 30\$ passe à 30,50\$ en 2011, à 31\$ en 2012 et à 31,50\$ en 2013. La pénalité est d'un maximum de 6% par

année, de 55 ans à 62 ans. La lettre d'entente pour une retraite anticipée a été améliorée, de sorte que dès l'âge de 61 ans, un travailleur ou une travailleuse peut travailler 4 jours/semaine et à 63 ans, 3 jours/semaine, pour un maximum de 7 travailleurs ou travailleuses à la fois.

Il y a une augmentation des montants pour l'assurance-vie du travailleur, du conjoint et de l'enfant. La prime pour l'équipe de soir et de nuit a été augmentée de 0,15\$, et donc, elle passe de 0,50\$ à 0,65\$ pour l'équipe de soir et de 0,80\$ à 0,95\$ pour l'équipe de nuit.

Les augmentations salariales sont de 2,1% par année pour une convention collective de trois ans. Par contre, le taux à l'embauche a été gelé à 18,28\$ pour 2011, 18,68\$ pour 2012 et 19,09\$ pour 2013.

Tous les travailleurs et travailleuses auront leur période de repas payée. La majorité des membres avaient la période de repas payée à l'exception de quelques uns (équipe d'entretien et magasin). Donc, le comité a réussi à convaincre l'employeur de payer pour l'ensemble des membres.

Il y a eu 17 rencontres de négociation et nous tenons à féliciter Nikola Montagne, président du comité ainsi que les déléguées Carole Nolin et Carole Breault pour leur excellent travail.



Nouvelles ententes chez Allied Systems

Les membres des TCA employés comme chauffeurs, mécaniciens, répartiteurs et commis chez Allied Systems en Ontario et au Québec ont entériné deux nouvelles conventions collectives.

Les sections locales 27, 444, 698, 1044, 1090 et 1285 représentent les membres des TCA chez Allied. Les chauffeurs et mécaniciens ont voté à 65 pour cent en faveur de l'entente de trois ans tandis que les employés de bureau en Ontario l'ont appuyée à 79 pour cent.

Les principaux gains réalisés par l'entente comptent notamment les Congés-éducation payés, des améliorations à l'égard de la santé de la sécurité, et des primes pour le travail de fin de semaine.

De plus, l'entente prévoit l'instauration d'un nouveau régime de retraite ayant des membres à titre d'administrateurs, qui pourront rétablir les niveaux de prestations et les options de retraite anticipée dont les travailleurs d'Allied bénéficiaient avant les coupures consenties en 2007 par un autre syndicat. Le nouveau régime maintiendra les niveaux de prestations existants et redonnera une voix au chapitre aux travailleurs, un élément crucial lors des négociations.

« Ces négociations ont été très difficiles en raison des pressions des clients et d'autres entreprises de transport de voitures, syndiquées ou non », a déclaré le représentant national des TCA Len Poirier.

« Nous sommes heureux d'avoir pu conserver le plus grand nombre de jours de vacances, de jours fériés et de congés de maladie dans l'industrie, a déclaré M. Poirier. Nos membres travaillent très fort et sont bien rémunérés. L'un des objectifs de ces négociations était d'obtenir des engagements de l'employeur pour qu'il se dote de nouveaux équipements et remette ses équipements à jour pour assurer aux travailleurs une meilleure sécurité. »

Le comité de négociation et les membres chez Allied méritent énormément de respect pour leur détermination et leur engagement à faire valoir le droit des travailleurs de se joindre au syndicat de leur choix, a affirmé le président des TCA, Ken Lewenza.

« Cette ronde de négociation par le comité a permis de réaliser des gains très importants, notamment en redonnant aux travailleurs leur droit à un régime de retraite sur lequel ils peuvent compter et en repoussant d'importantes demandes de concessions de la part de l'employeur. Il s'agit d'une industrie où la concurrence est féroce et nous nous engageons à maintenir nos efforts avec les dirigeants locaux et les membres pour prendre de l'expansion et apporter des développements dans le secteur », a déclaré M. Lewenza.

Selon le vice-président de la section locale 444 des TCA, Dino Chiodo, ces négociations n'avaient rien d'ordinaire. Les pourparlers se sont étalés sur une période d'un an et tout dépendait de deux questions délicates : le régime de retraite et l'investissement. L'engagement du comité de négociation chez Allied a été un élément clé de la réussite des négociations.

« Nous avons établi le "régime de retraite des sociétés de transport d'autos et de logistique du Canada" pour nous assurer que les travailleurs qui versent de l'argent dans le régime de retraite aient voix au chapitre. De plus, l'engagement que nous avons pu obtenir en vue de réinvestissements dans la flotte en Ontario et au Québec constitue une première dans l'industrie, a déclaré M. Chiodo. Je suis ravi de voir que nous sommes la nouvelle norme en matière de salaires et d'avantages sociaux en ce qui concerne les autres travailleurs de l'industrie. ».



Le programme d'éducation familiale des TCA en 2011

Aimeriez-vous profiter de vacances d'été dont l'hébergement, les déplacements et les repas seraient gratuits? Voudriez-vous passer une semaine dans un endroit ressemblant à un centre de villégiature où vos enfants profiteraient de programmes offerts par du personnel qualifié?

Aimeriez-vous rencontrer des personnes provenant de partout au Canada, en apprendre plus sur votre syndicat et sur les nombreux problèmes auxquels sont confrontées les familles canadiennes et admirer des couchers de soleil parmi les plus beaux au monde?

Si vous répondez par l'affirmative, vous devriez faire une demande d'inscription au programme d'éducation familiale des TCA.

Le programme d'éducation familiale des TCA se déroule au Centre familial d'éducation des TCA à Port Elgin, en Ontario. En 2011, le programme d'éducation familiale sera offert deux fois en anglais (programmes d'une semaine) et une fois en français (programme de deux semaines).

Voici les dates :

1re session (en anglais) : du samedi 2 juillet au samedi 9 juillet (programme d'une semaine);

2e session (en français) : du dimanche 24 juillet au vendredi 5 août (programme de deux semaines);

3e session (en anglais) : du dimanche 14 août au dimanche 21 août (programme d'une semaine).

Les demandes doivent être envoyées au plus tard le vendredi 25 mars 2011 (le cachet de la poste en fera foi). Vous pouvez photocopier les formulaires de demande et les trousseaux d'information ou les imprimer à partir du site Web des TCA à www.caw.ca/education (en anglais) et au www.tca.qc.ca sous la rubrique Éducation.

Le programme d'éducation familiale des TCA est financé par le syndicat national et NON par le programme des Congés-éducation payés (CEP). N'oubliez pas qu'il n'est pas nécessaire que les membres des TCA bénéficient de CEP en vertu de leur convention collective pour faire une demande d'inscription au programme d'éducation familiale.



Le prix à payer pour le contrôle étranger

Par Ken Lewenza, président national des TCA

Le texte suivant a été publié dans le *Hamilton Spectator*, le 10 décembre 2010

Les Canadiennes et les Canadiens viennent d'entreprendre un débat national hautement médiatisé et opportun sur les avantages et les inconvénients de voir des intérêts étrangers contrôler nos plus importantes sociétés. Le débat a culminé avec la décision du gouvernement fédéral de bloquer la prise de contrôle de Potash Corp., mais il est loin d'être clos.

Dans les semaines qui ont suivi la décision fédérale sur Potash Corp., deux autres sociétés étrangères ont prouvé, par leurs actions, que le Canada a besoin d'une méthode bien différente pour réglementer les investissements étrangers. En effet, U.S. Steel a mis ses travailleurs de Hamilton en lock-out. Il s'agit de la suite de ses efforts impitoyables pour éliminer les pensions et les indemnités au Canada. De plus, le géant minier brésilien Vale a asséné un terrible coup à Thomson, au Manitoba, en annonçant la fermeture de l'ancienne fonderie Inco située à cet endroit, détruisant la vie de centaines de familles.

Ces exemples concrets démontrent exactement pourquoi tant de Canadiens, dont moi, sont si préoccupés par la conquête de nos grandes entreprises par des intérêts étrangers.

Les investissements étrangers directs ont augmenté de façon très importante au Canada depuis quelques années. Ils sont passés de 20 pour cent de notre produit intérieur brut (PIB) en 1994 à 36 pour cent aujourd'hui. Il s'agit du plus important niveau de contrôle étranger depuis la Seconde Guerre mondiale. Pas moins de 300 milliards de dollars en investissements étrangers ont afflué au Canada au cours des dix dernières années, comme un tsunami. Plus de la moitié de cet argent a été investi dans les secteurs des mines, du pétrole et du gaz et des métaux de première fusion. Le Canada a perdu des fleurons tels que Stelco, Dofasco, Inco, Falconbridge et Alcan, dont la présence a été si essentielle à notre développement.

Si les prises de contrôle étrangères entraînaient l'installation de nouvelles capacités de production au Canada, les choses seraient différentes. S'il en était ainsi, nous profiterions de nouveaux équipements, de nouvelles technologies ou de nouvelles occasions de marketing. Mais les actions de U.S. Steel et de Vale démontrent le contraire. Ces deux entreprises ont ralenti ou supprimé la production dans de nombreuses collectivités canadiennes, dont Hamilton, le tout dans le but de réduire les capacités excédentaires, vendre des actifs pour rembourser des dettes et intimider les travailleurs canadiens.

Pour le Canada, il y a de nombreux désavantages quand des avoirs de production clés sont vendus à des géants étrangers. En effet, cela entraîne un passif à long terme en raison du paiement des intérêts et des profits du propriétaire étranger et cela fait chuter notre balance des paiements (d'environ 40 milliards en 2010). Nous perdons aussi les emplois des sièges sociaux. Les prises de contrôle ont aussi contribué à une désindustrialisation notable du Canada puisque les propriétaires étrangers ne s'intéressent qu'à nos ressources et à nos marchandises en vrac, et non au développement du Canada comme nation diversifiée et avancée.

Une autre conséquence importante des prises de contrôle est qu'elles transforment les avoirs de production canadiens en simples mécanismes dans une gigantesque machine mondialisée. Des bijoux de production clés comme Stelco ou Inco, qui se tenaient autrefois debout, sont soudainement vulnérables en raison des calculs des ingénieurs financiers étrangers. Bien sûr, nos industries des ressources et de l'acier ont connu des hauts et des bas au cours des ans, mais les installations canadiennes ont toujours maintenu un noyau important de travailleurs et nous savions qu'elles seraient toujours là à la fin des périodes difficiles. Nous ne pouvons plus avoir cette confiance. Les étrangers n'auront aucun scrupule à exclure le Canada en raison de calculs des coûts ou de considérations politiques du siège social.

Parmi les nombreuses prises de contrôle qui ont échoué au cours des dix dernières années, celle de U.S. Steel est peut-être la plus enrageante. Avant même que l'encre soit séchée sur l'entente, on a mis de côté des promesses floues de protection d'emplois et de production au Canada. L'entente a menacé les travailleurs,

d'abord à Lake Erie et maintenant à Hamilton, en les privant de leur gagne-pain parce qu'ils ont refusé d'accepter que les propriétaires les extorquent.

L'humiliant échec de notre gouvernement fédéral à faire respecter l'entente originale qui garantissait un bénéfice net au Canada prouve que les ententes en coulisse conclues entre des magnats étrangers et des bureaucrates d'Ottawa ne valent même pas le papier sur lequel elles sont imprimées.

Les événements à Hamilton ne sont rien de moins qu'un affront au Canada et à son statut de pays sérieux et avancé. Ce ne sont pas seulement les membres de la section locale 1005 des TCA qui se font intimider, c'est tout le pays. Les règles canadiennes en matière d'investissement doivent être remplacées par une vraie loi qui nous permettra d'inclure des conditions judiciaires garanties par des sanctions sérieuses à toute entente avec une société étrangère qui est dans l'intérêt économique du Canada.

Si U.S. Steel n'utilise pas ses installations canadiennes pour la production et les emplois dont nous avons besoin, ces actifs devraient être donnés à quelqu'un d'autre qui le fera. L'ancien premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador, Danny Williams a prouvé, avec son combat contre Abitibi-Price (quand l'entreprise a fermé ses installations dans la collectivité de Grand Falls) qu'un gouvernement a la responsabilité et la capacité de se tenir debout devant les sociétés qui méprisent leurs responsabilités à l'égard des collectivités où elles sont établies. Que notre gouvernement fasse la même chose avec U.S. Steel.



Nouvelles ententes à des usines de pièces automobiles de Magna

Les membres de la section locale 2009 des TCA qui travaillent à trois usines de pièces automobiles de Magna ont ratifié une nouvelle entente de trois ans conformément à l'accord-cadre d'équité.

Les travailleurs des trois usines, respectivement situées à Windsor, London et Mississauga, en Ontario, ont entériné l'entente, qui ne prévoit aucune concession, dans une proportion de 83 pour cent. L'entente prévoit des ajustements au coût de la vie chaque année et une augmentation de 75 cents par heure dès maintenant pour les travailleurs de Windsor et des primes à la signature pour les travailleurs de Mississauga Seating et de Qualtech Seating, à London.

On a également amélioré les clauses relatives aux heures supplémentaires, aux congés, au recours à des ouvriers spécialisés en sous-traitance en plus de négocier une meilleure sécurité d'emploi pour les employés.

« Depuis la campagne Assez, c'est assez, nous avons ratifié des ententes avec Magna et Martinrea, nos deux plus importants fabricants de pièces automobiles, affirme Jerry Dias, assistant du président national des TCA. En plus de ne comporter aucune concession, ces ententes comportent d'importants engagements envers la sécurité d'emploi des employés. Nous avons aussi fait d'autres gains pour nos membres, malgré des temps très difficiles. »

La campagne Assez, c'est assez a été créée pour exiger des employeurs du secteur des pièces automobiles qu'ils cessent de réclamer des concessions de la part de leurs employés.

« Le fait que les principaux fournisseurs de pièces automobiles acceptent de garantir du travail et des gains futurs à nos membres établit un précédent important. Il n'y a aucune raison pour que les autres fournisseurs n'emboîtent pas le pas », affirme M. Dias.

De plus, le syndicat des TCA a négocié une nouvelle entente de deux ans pour les travailleurs de la section locale 444 employés chez Magna Integram, à Windsor, en Ontario. Cette entente a été ratifiée par 78 pour cent des membres de la section locale en novembre. La nouvelle entente ne prévoit aucune concession, mais prévoit une prime à la signature de 1 000 dollars et une prime de 500 dollars la seconde année. Pour la première fois, une nouvelle formule d'ajustement au coût de la vie a été incluse. Elle sera appliquée la seconde année. L'entente inclut aussi des clauses sur la sécurité d'emploi. Les employés fabriqueront le produit actuel et la future génération du produit. Les prestations après retraite ont également été négociées..

« Je tiens à remercier les milliers de travailleurs du secteur des pièces automobiles qui ont manifesté le 27 octobre parce que sans cette importante manifestation qui affirmait Assez, c'est assez, les négociations avec Magna n'auraient pas permis d'obtenir ces gains », affirme le représentant national Jim Mitchell.

Pour de plus amples renseignements sur la campagne Assez, c'est assez, visitez la page suivante : <http://www.caw.ca/en/9499.htm> (en anglais).



Les dirigeants des entreprises canadiennes aucunement touchés par la récession

Même si les travailleurs canadiens ordinaires se remettent encore des contrecoups de la récession, les 100 dirigeants d'entreprise les mieux payés au pays se portent à merveille, selon un rapport du Centre canadien de politiques alternatives intitulé « Recession-Proof » (à l'abri de la récession).

L'étude, publiée annuellement en début d'année, révèle qu'en 2009, les dirigeants les mieux payés ont touché un salaire moyen correspondant à 155 fois la moyenne salariale au pays.

Selon le rapport, les dirigeants d'entreprises les mieux payés au pays ont empoché 6,6 millions de dollars en moyenne au cours de l'année la plus difficile de la récession, un montant qui contraste énormément avec le revenu total moyen des Canadiens de 42 988 \$ au cours de la même période.

« Mais, ce chiffre stupéfiant cache la réalité, affirme Hugh Mackenzie, auteur du rapport et associé de recherche au Centre canadien de politiques alternatives. À cause de changements apportés en 2008 aux méthodes employées par les entreprises pour divulguer les renseignements, nous ne pouvons qu'avancer une estimation conservatrice de la valeur des actions qui composent environ le tiers du salaire des dirigeants en 2009. Le public ne saura jamais exactement quels montants ont été versés à la plupart de ces dirigeants en 2009.

« Et ce n'est que la moitié de l'histoire. Ces dirigeants disposent également d'options sur actions totalisant 1,3 milliard de dollars, qu'ils n'ont pas encore utilisées. Cela correspond à environ deux dollars de revenus à venir pour chaque dollar déclaré en 2009.

Parmi ses recommandations, M. Mackenzie propose d'éliminer cette échappatoire injuste et coûteuse.

Le syndicat des TCA fait partie des organismes membres du Centre canadien de politiques alternatives. Pour lire le rapport complet, visitez la page suivante : <http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2011/01/Recession%20Proof.pdf> (en anglais).



Journée de commémoration des personnes transgenres



Des membres des TCA ont participé à la journée annuelle de commémoration des personnes transgenres le 20 novembre 2010 au centre-ville de Vancouver. Des membres de cette communauté et leurs alliés ont participé à une manifestation poignante en l'honneur des personnes tuées par suite de la violence et de la haine envers les personnes transgenres et transsexuelles. Lors de l'événement, les participants ont assisté à la projection d'un court métrage, à une proclamation de l'hôtel de ville de Vancouver et à une déclaration au sujet du projet de loi C-389 du député fédéral du NPD Bill Siksay sur la Colline du Parlement. Ce projet de loi d'initiative parlementaire propose de modifier la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et le Code criminel pour qu'ils interdisent la discrimination fondée sur l'identité et l'expression sexuelles.



L'AfriGrand Caravan une réalité grâce à deux membres des TCA

Deux membres des TCA ont rendu l'AfriGrand Caravan possible. Cette activité a consisté en la visite de plusieurs grands-mères et petites-filles africaines dans 40 collectivités d'un bout à l'autre du Canada où elles ont parlé à des auditoires, souvent formés de grands-mères canadiennes, des répercussions du VIH et du sida sur leur vie, sur la vie de leur famille et sur la vie de leurs voisins et amis. Les conducteurs, trois bénévoles, étaient l'ex-président de la section locale 4268 des TCA, Jack Marshall, son épouse Irene et Joanna LeRoux, qui est membre de la section locale 4457 des TCA. Leurs efforts et leur générosité, qui ont rendu cette visite possible, ont été reconnus. La camionnette utilisée a été donnée par Chrysler.



La section locale 4050 des TCA contribue au déménagement d'un refuge pour femmes



Des bénévoles des TCA enthousiastes sont venus au cours de la fin de semaine pour donner un coup de main bien nécessaire pour le déménagement d'un refuge pour femmes.

Plus de 30 membres de la section locale 4050 des TCA à Calgary se sont unis récemment pour aider de façon bénévole un refuge pour femmes et enfants de leur collectivité à déménager.

Le Brenda Stafford Centre for the Prevention of Domestic Violence est un refuge situé à Calgary qui héberge des femmes et des enfants qui ont fui la violence familiale. Le refuge était à l'étroit dans ses installations de départ et se préparait à déménager ses

résidents ainsi que le contenu de ses dix appartements et d'une maison de six chambres vers un nouvel endroit, mais manquait de bénévoles pour aider au déménagement.

Le 12 décembre, la section locale 4050 des TCA a répondu à l'appel.

Le président de la section locale 4050, Trevor Alway, a joué un rôle indispensable pour trouver des bénévoles et convaincre des entreprises de transport locales de prêter des camions et équipements pour permettre le déménagement.

« Je suis extrêmement fier de pouvoir affirmer que grâce au travail acharné et aux efforts soutenus des bénévoles, nous avons déménagé tout le contenu des dix appartements et de la maison de six chambres en à peine sept heures », a déclaré M. Alway.

Il a remercié les participants d'avoir contribué à améliorer leur collectivité et la vie des femmes et des enfants hébergés au centre. Il a aussi remercié les entreprises Foremost Industries, DHL Express et TST Overland Express pour leur généreux soutien.

Givareth Castillo, coordonnatrice bénévole au centre, a remercié les bénévoles de la section locale 4050 d'avoir généreusement donné de leur temps pour aider au déménagement.



L'inaction à l'égard du RPC est une énorme erreur, selon les TCA

Le président de la fédération des travailleurs de l'Alberta, Gil McGowan (déguisé en père Noël), discute avec le ministre des Finances de l'Alberta, Ted Morton, à son arrivée à l'aéroport international de Calgary. De plus, les nombreux militants rassemblés sur les lieux ont salué le passage de M. Morton en chantant avec enthousiasme des chants de Noël sur le RPC.



Le président national des TCA, Ken Lewenza, a manifesté sa déception et sa frustration face à l'échec du gouvernement fédéral à parvenir au consensus nécessaire en vue d'améliorer le Régime de pensions du Canada, lors de la rencontre des ministres des Finances fédéral et provinciaux tenue en décembre à Kananaskis, en Alberta.

« Un nombre suffisant de provinces était favorable à des améliorations au RPC pour permettre de légiférer pour l'augmenter. La véritable faiblesse venait du gouvernement fédéral », a déclaré M. Lewenza. Même s'il a affirmé appuyer les améliorations au RPC, le gouvernement fédéral s'est une fois de plus allié aux secteurs des finances et de l'assurance, qui seront les principaux bénéficiaires des régimes de retraite collectifs privés, a affirmé M. Lewenza.

Le président syndical s'est interrogé sur la volonté du gouvernement fédéral de favoriser l'option des régimes de retraite collectifs quand le faible taux de cotisation aux REER démontre qu'un bien trop grand nombre de Canadiennes et de Canadiens n'ont tout simplement pas les moyens d'économiser en vue de la retraite.

« Le ministre des Finances Jim Flaherty refuse de voir que de nombreuses personnes au Canada n'ont pas les moyens d'économiser, un point c'est tout, a déclaré M. Lewenza. Où trouveront-ils l'argent pour investir dans un régime de retraite collectif? Nous allons droit vers un échec et ce faisant, nous laissons tomber des centaines de milliers de Canadiens qui n'auront pas assez d'argent pour vivre avec leurs prestations de retraite.

Apporter des améliorations au RPC est le meilleur moyen de préparer l'avenir du plus grand nombre de Canadiens. Le RPC couvre 93 pour cent de tous les travailleurs canadiens; aucun autre régime de retraite n'en fait autant, selon M. Lewenza. « Je félicite les provinces qui ont appuyé l'option d'améliorer le RPC et qui ont poussé le gouvernement fédéral à apporter les changements nécessaires. La lutte en vue de faire changer le RPC est loin d'être terminée et je demande au ministre Flaherty d'admettre que le RPC est le meilleur moyen d'assurer la sécurité financière à la retraite du plus grand nombre de travailleurs canadiens. »

M. Lewenza a également promis que son syndicat continuerait de travailler avec les gouvernements provinciaux de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick lorsqu'ils demanderont des améliorations au RPC l'an prochain.



Des membres des TCA se sont joints au comité d'accueil lors de la rencontre des ministres des Finances fédéral et des provinces à leur arrivée à Calgary le 19 décembre, la veille de leur rencontre à Kananaskis. Les manifestants ont demandé aux ministres des Finances de doubler les prestations du Régime de pensions du Canada. Les militants ont également installé des panneaux de 12 m le long de l'autoroute menant au lieu de rencontre. Photo : Trevor Alway, section locale 4050 des TCA.

Manifestation de soutien aux chauffeurs de limousines d'aéroport en lock-out

Les chauffeurs, qui conduisent des limousines pour le groupe d'entreprises McIntosh (qui compte les services de limousines McIntosh, Air Cab et Aéroport), ont été mis en lock-out après que le propriétaire de l'entreprise ait refusé de leur remettre les autocollants émis par la province à apposer sur leurs plaques d'immatriculation, les empêchant ainsi de gagner leur vie.

Une manifestation a été tenue à midi le 16 décembre dernier sur la route de l'aéroport à Mississauga, en Ontario, pour soutenir les chauffeurs de limousines de l'aéroport de Toronto, qui sont plus de 200 à avoir été mis en lock-out par leur employeur le 1er décembre dernier.



Les TCA versent 135 000 \$ à des banques alimentaires d'un bout à l'autre du Canada

Les TCA ont versé 135 000 \$ au total à 45 banques alimentaires d'un bout à l'autre du pays, à un moment où celles-ci sont plus que jamais sollicitées.

D'après Banques alimentaires Canada, 867 948 personnes au Canada ont fait appel à une banque alimentaire en mars 2010, une hausse spectaculaire par rapport à 2009, alors que ce chiffre s'élevait à 794 738. Le record précédent avait été établi en 2004, lorsque 803 335 personnes avaient fait appel à une banque alimentaire. En 2010, 38 pour cent des Canadiens qui se sont tournés vers les banques alimentaires pour obtenir de l'aide étaient des enfants et des jeunes.

« Cette augmentation spectaculaire de la fréquentation des banques alimentaires nous démontre clairement que la reprise économique n'est pas encore une réalité pour des centaines de milliers de personnes au Canada, a déclaré le président des TCA, Ken Lewenza. Les gens font appel à une banque alimentaire en dernier recours. Cette hausse devrait nous servir d'avertissement, car elle nous indique qu'il y a probablement des dizaines de milliers d'autres Canadiens sur le point de perdre leur maison, de se faire évincer de leur logement ou qui n'ont plus les ressources suffisantes pour se nourrir ou pour nourrir leur famille.

« Sans un effort concerté de tous les paliers de gouvernement, je crains que nous ne parvenions jamais à réduire de façon importante le taux de pauvreté dans notre pays, a déclaré M. Lewenza. Il incombe à chacun d'entre nous, que nous soyons membres d'un syndicat ou non, de faire pression sur nos élus pour inverser cette tendance néfaste vers l'élargissement de l'écart entre les riches et les pauvres. »

Le conseil des TCA et le Fonds de justice sociale des TCA se sont associés pour offrir le don de 135 000 \$.



Le secteur manufacturier de l'Ontario connaîtra peut-être des jours meilleurs

Pour la première fois depuis 2004, des emplois ont été créés dans le secteur manufacturier de l'Ontario, durement éprouvé, et d'autres gains modestes pourraient être enregistrés au cours des années à venir, selon un nouveau rapport du Conseil ontarien du secteur de la fabrication.

Plus de 10 000 nouveaux emplois ont été créés dans le secteur manufacturier de la province au cours des neuf premiers mois de 2010. Les expéditions ont crû de 14 pour cent et les exportations de 15 pour cent.

Le rapport présentait également des renseignements sur le niveau selon lequel les autres secteurs économiques dépendent du secteur manufacturier pour leurs propres ventes et occasions d'affaires. Selon le rapport, un milliard de dollars en nouvelles exportations du secteur manufacturier permet de créer quelque 16 500 emplois, dont la plupart se trouvent dans d'autres secteurs que l'industrie manufacturière (par exemple, dans les secteurs de la construction, du commerce, des transports, des services professionnels et même des services publics). Et pour chaque milliard en nouvelles exportations manufacturières, les gouvernements fédéral et provincial bénéficient respectivement d'un accroissement de plus de 300 millions de dollars de leurs recettes fiscales (en comptant aussi les retombées indirectes).

Neuf secteurs non manufacturiers de l'économie provinciale dépendent du secteur de la fabrication pour réaliser 15 pour cent ou plus de leur chiffre d'affaires. De toute évidence, le sort du secteur manufacturier compte pour l'ensemble de l'économie de la province, pas uniquement pour les travailleurs qu'il emploie.

Le rapport indique que la valeur actuelle élevée du huard risque de poser problème au secteur manufacturier du pays à long terme et risque d'occasionner des déséquilibres commerciaux avec la Chine et d'autres partenaires commerciaux étrangers. Les auteurs demandent au gouvernement d'investir davantage dans le développement des compétences et dans les infrastructures, tout en saisissant davantage les occasions de soutenir le secteur manufacturier ontarien au moyen de contrats d'approvisionnement gouvernementaux.

Le Conseil ontarien du secteur de la fabrication est un organisme consultatif indépendant. Ses coprésidents sont l'économiste des TCA Jim Stanford et Jayson Myers, de l'organisme Manufacturiers et Exportateurs du

Canada. Le rapport complet est disponible auprès du service de la recherche des TCA et à l'adresse suivante : <http://on.cme-mec.ca/download.php?file=gi99ocy.pdf>.

| Retombées économiques d'une augmentation d'un milliard de dollars des exportations du secteur manufacturier | | |
|--|--------------------------------|----------------|
| | PIB (en millions de \$) | Emplois |
| Secteur manufacturier | 805 | 7 779 |
| Retombées dans d'autres secteurs : | 1 099 | 8 776 |
| Agriculture | 18 | 250 |
| Autres secteurs primaires | 9 | 47 |
| Services publics | 34 | 118 |
| Construction | 93 | 923 |
| Transport et entreposage | 34 | 157 |
| Commerce de gros et de détail | 154 | 1 244 |
| Finances, assurance, immobilier | 340 | 685 |
| Services professionnels, sciences, gestion | 142 | 1 011 |
| Hébergement et restauration | 25 | 454 |
| Services éducatifs | 59 | 1 113 |
| Santé et services sociaux | 80 | 1 617 |
| Autres services privés | 50 | 404 |
| Services gouvernementaux | 64 | 740 |
| Retombées totales | 1 904 | 16 545 |
| <i>Source : Centre for Spatial Economics</i> | | |



Les TCA accueillent de nouveaux membres

Auto Warehousing Company Canada, Windsor, Ontario : 3 nouveaux membres dans la section locale 444 des TCA;

Kingsville Court Retirement Residence, Kingsville, Ontario : 46 nouveaux membres dans la section locale 2458 des TCA;

Village of Aspen Lake Nursing Home, Windsor, Ontario : 178 nouveaux membres dans la section locale 2458 des TCA;

A.S.P. Security Inc., Toronto, Ontario : 391 nouveaux membres dans la section locale 2002 des TCA.



np : sepb343

| Prestations gouvernementales 2011 À compter du 1 ^{er} janvier 2011 | | |
|---|--------------|--------------|
| Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec | RPC | RRQ |
| 1. Taux de cotisation | 4,95 % | 4,95 % |
| 2. Maximum des gains annuels ouvrant droit à une pension (MGAP) | 48 300,00 \$ | 48 300,00 \$ |
| 3. Exemption de base | 3 500,00 \$ | 3 500,00 \$ |
| 4. Maximum des primes pour les employés | 2 217,60 \$ | 2 217,60 \$ |
| Maximum des primes pour les travailleurs autonomes | 4 435,20 \$ | 4 435,20 \$ |
| 5. Retraite (maximum pour nouveau prestataire) | 960,00 \$ | 960,00 \$ |
| 6. Décès (prestation maximale, paiement unique) | 2 500,00 \$ | 2 500,00 \$ |
| 7. Invalidité (maximum) | 1 153,37 \$ | 1 153,34 \$ |
| 8. Prestation d'enfant à charge | 218,50 \$ | 69,38 \$ |
| 9. Conjoint survivant de 65 ans et plus (maximum) | 576,00 \$ | 576,00 \$ |
| 10. Conjoint survivant de moins de 65 ans (maximum) | 529,09 \$ | s.o. |
| Conjoint survivant de 45 à 64 ans (maximum) | s.o. | 433,34 \$ |
| Conjoint survivant de moins de 45 ans (maximum) | | |
| - non invalide, sans enfant | s.o. | 110,98 \$ |
| - non invalide, avec enfant | s.o. | 402,35 \$ |
| - invalide | s.o. | 433,34 \$ |

| Assurance-emploi | Canada (excluant le Québec) | Québec |
|---|------------------------------------|---------------|
| 1. Maximum de la rémunération annuelle assurable | 44 200,00 \$ | 44 200,00 \$ |
| 2. Cotisations annuelles maximum (employé) | 786,76 \$ | 623,22 \$ |
| Cotisations annuelles maximum (employeur) | 1 101,46 \$ | 872,51 \$ |
| 3. Prestations hebdomadaires maximum (55% des gains assurables) | 468,00 \$ | 468,00 \$ |

| Sécurité de la vieillesse (à compter du 1^{er} janvier 2011-ajustements trimestriels) | Maximum mensuel |
|--|------------------------|
| 1. Sécurité de la vieillesse | 524,23 \$ |
| 2. Supplément de revenu garanti | 661,69 \$ |
| 3. Allocation au conjoint (60 à 64 ans) | 961,18 \$ |
| 4. Allocation au survivant (60 à 64 ans) | 1 065,45 \$ |

Indice des prix à la consommation

Dates de publication de l'IPC en 2011 aux fins des calculs en lien avec le coût de la vie prévus par votre convention collective.

| Mois | Date de publication | Mois | Date de publication | Mois | Date de publication |
|------------|---------------------|------------|---------------------|------------|---------------------|
| Déc. 2010 | 25 janv. 2011 | Avr. 2011 | 20 mai 2011 | Août 2011 | 21 sept. 2011 |
| Janv. 2011 | 18 févr. 2011 | Mai 2011 | 29 juin 2011 | Sept. 2011 | 21 oct. 2011 |
| Févr. 2011 | 18 mars 2011 | Juin 2011 | 22 juil. 2011 | Oct. 2011 | 18 nov. 2011 |
| Mars 2011 | 19 avr. 2011 | Juil. 2011 | 19 août 2011 | Nov. 2011 | 20 déc. 2011 |

Indemnisation des travailleurs

| Province | Pourcentage de rémunération | Maximum de la rémunération assurable / taux d'indemnisation maximum 2011 |
|-------------------------|---|--|
| Alberta | 90 % (net) | 82 000 \$ |
| Colombie-Britannique | 90 % (net) | 71 700 \$ |
| Manitoba | 90 % (net) | Voir la remarque* |
| Nouveau-Brunswick | 85 % (net) | 56 700 \$ |
| Terre-Neuve-et-Labrador | 80 % (net) | 51 595 \$ |
| TNO / Nunavut | 90 % (net) | 82 720 \$ |
| Nouvelle-Écosse | 75 % (net) les 26 premières semaines, puis 85 % (net) | 52 000 \$ |
| Ontario | 85 % (net) | 79 600 \$ |
| Île-du-Prince-Édouard | 80 % (net) les 38 premières semaines, puis 85 % (net) | 47 800 \$ |
| Québec | 90 % (net) | 64 000 \$ |
| Saskatchewan | 90 % (net) | 55 000 \$ |
| Yukon | 75 % (brut) | 77 920 \$ |

Remarque : * Le « maximum de la rémunération assurable » du Manitoba pris en compte aux fins du calcul de la cotisation d'un employeur s'élève à 91 000 \$ en 2011, mais il n'y a pas de « Taux d'indemnisation maximum » lorsqu'il s'agit de calculer l'indemnité de salaire d'un demandeur.

Il importe de comparer ces chiffres avec une grande prudence, car il est impossible de comparer directement les informations entre les CAT.